

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 19

Artikel: En Macédoine : les femmes font la loi... un jour par an

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'important travail des Commissions au sein de l'Union européenne féminine

(Suite de notre numéro de mars)

Commission de l'éducation et de l'enseignement

La Commission a traité de la formation de la jeunesse européenne et de la situation de la jeunesse des campagnes. Elle constate avec plaisir que dans beaucoup de pays les programmes d'instruction tiennent compte dès à présent de la pensée européenne. C'est aussi le cas de la révision des livres d'école. On souligne qu'il faudrait éliminer des livres d'étude tout ce qui pourrait encourager le chauvinisme et par contre, développer dans une plus large mesure tout ce qui pourrait servir à la compréhension mutuelle.

Chaque section nationale devrait œuvrer pour que l'idée européenne soit promue également en dehors de l'école (échanges de professeurs, d'étudiants et d'écoliers, de jeunes et d'adultes; accueil d'enfants étrangers; voyages, camps de jeunesse, manifestations sportives, musique et danse, etc.)

Dans beaucoup de pays, on constate une désertion toujours plus grande de la jeunesse des campagnes. Indépendamment de la situation qui existe dans un pays déterminé et dont résulte le fait que l'exode de la jeunesse des campagnes est arrêté ou n'est pas empêché, les jeunes doivent être préparés à la vie et au travail qui les attendent, afin de devenir partie utile de la communauté.

Mesures recommandées : bases légales pour la conservation des propriétés foncières; achèvement des voies de communication, accélération de construction de logements; lois de protection sociale pour les paysans et les ouvriers agricoles.

Thème pour le travail futur de la Commission : « La jeunesse du monde libre en danger. » Le changement de structure de la famille et des peuples est si rapide que l'adaptation est souvent difficile ou même impossible. Il s'agit donc d'examiner dans quelle mesure le comportement des adultes entraîne des déviations dans le développement de la jeunesse. La Commission étudiera les mesures susceptibles d'amener les jeunes à parvenir à une vie épanouie dans ce monde changé et de leur donner un idéal actuel qui soit conforme à l'ordre basé sur les lois divines et éternelles.

Commission sociale

La Commission a travaillé sur la base d'un questionnaire traitant du travail professionnel de la femme mariée. On a constaté que ce travail s'est grandement développé dans tous les pays depuis la dernière guerre, pour des raisons d'ordre financier et psychologique. Des chiffres exacts sont difficiles à obtenir. Le travail à mi-temps n'est en aucun pays réglementé par la loi; les avantages de ce genre de travail pour les femmes mariées sont évidents, surtout du point de vue de l'éducation des enfants. Il existe cependant certaines difficultés pour la mise en pratique

Commission des affaires communales

La Commission a établi une liste des questions qui pourraient être traitées : jeunesse, éducation, assistance, questions sociales et sanitaires, problème du logement. Elle s'est surtout occupée de la question de l'école, étant donné que ce domaine est une des sphères d'influence la plus importante des communes. Dans plusieurs pays la commune a le droit de construire des écoles et d'élire des professeurs, bien qu'elle soit soumise aux programmes d'instruction de l'Etat. Les écoles privées, subventionnées ou non par l'Etat, qui, dans certains pays, ont une position très forte, sont un problème à part. Les femmes devraient être encouragées à se présenter comme candidates aux postes de directrices d'écoles. Elles devraient s'efforcer de promouvoir la pensée européenne dans les écoles (échanges pendant les vacances, jumelages, etc.). Les sections nationales de l'Union devraient attirer l'attention des femmes sur l'importance du rôle qu'elles pourraient jouer dans les Conseils communaux. La pensée européenne devrait être diffusée dans une plus large mesure dans la population par des manifestations culturelles de caractère européen. C'est par les Conseils communaux, dans lesquels les femmes sont relativement en proportion importante, qu'elles peuvent avoir une grande influence sur la jeunesse et la vie culturelle.

On propose d'étudier certaines questions en collaboration avec la Commission de l'éducation.

Les présidentes des différentes Commissions ont soumis à l'assemblée générale les rapports de leurs travaux qui ont suscité un vif intérêt. Ces rapports montrent l'efficacité du travail qui a été fait et donnent l'espoir d'une activité fructueuse pour l'avenir.

« Bulletin d'information de l'Union européenne féminine »

La boîte de Pandore de l'intégration européenne

(Suite de la page 1)

de nos institutions, le régime de la démocratie directe et le respect des droits constitutionnels du peuple qui en dérivent sont autant d'obstacles qu'il faudra surmonter. Certes, certains accommodements devraient être possibles. On espère que les grandes puissances européennes sauront reconnaître la situation très particulière de notre Confédération, conséquence de son développement historique et de sa structure ethnique; qu'ils prendront en considération le rôle que la Suisse a joué et les services que sa neutralité lui a permis de rendre, en maintes circonstances délicates, sur le plan international.

Il y a quelques mois, le chef du Département politique fédéral, M. Wahlen, a demandé officiellement, que des négociations soient engagées pour déterminer les modalités d'une collaboration entre la Suisse et la C.E.E. Il a été pris acte poliment de cette démarche. Mais depuis lors rien n'a pu être fait... sinon de préparer des dossiers en vue de négociations ultérieures. Car il faut savoir tout d'abord ce qu'il adviendra de la candidature britannique.

* * *

Ainsi, ce n'est pas avant de longs mois, probablement plusieurs années, peut-être plusieurs lustres, qu'on saura exactement comment évolueront nos relations avec la C.E.E. La Suisse se trouve ainsi devant une boîte de Pandore dont il peut sortir le meilleur ou le pire. Le meilleur, si un accord équitable était réalisé qui nous permettrait de participer à la grande œuvre de redressement continental; le pire si, faute d'avoir obtenu la garantie de nos intérêts vitaux, notre pays était rejeté dans un isolement désastreux.

Il ne faut néanmoins pas perdre confiance. Si la Suisse se présente en demanderesse à Bruxelles, elle n'y arrive pas les mains vides. Elle y apporte les expériences précieuses qu'ont faites au cours de plus de dix siècles de vie commune des populations de souches de langues et de religions différentes. En un mot, elle a fait le dur apprentissage du fédéralisme. Or cet apport est, pour la C.E.E., d'une valeur indéniable si, comme l'affirmait récemment l'un de ses hommes d'Etat les plus éminents : « L'Europe unie sera fédéraliste ou ne sera pas. »

Robert Monnet

En Macédoine

Les femmes font la loi... un jour par an

Monocissia est un petit village de Macédoine où 364 jours par an — 365 les années bissextiles ! — les femmes accomplissent avec le sourire leurs habituelles et multiples tâches domestiques.

la joie et le délassement de leurs maris.

Pendant ce temps, les hommes restent à la maison, balaient, épluchent, lavent, torchent et mouchent la marmaille, cuisent les repas, donnent les biberons. Ceux qui ne s'acquit-



Cliché aimablement prêté par la « Feuille d'avis de Lausanne »

Mais, une fois par an, à l'aube, elles rendent leurs tabliers, mettent leurs habits de fête, s'en vont danser dans les rues, discuter politique dans les cafés, jouer aux cartes, boire un verre ici et là, chanter à tue-tête. Bref, ce jour-là, elles s'octroient le droit d'accomplir tout ce qui fait, tout le long de l'année,

tiennent pas bien de leur tâche d'un jour sont abondamment aspergés d'eau froide!

Après 24 heures de cette liberté, les femmes retournent à leur foyer, attachent leur tablier et reprennent le collier. N'est-ce pas une amusante coutume?

Nouvelles étrangères

(Suite de la page 4)

BRÉSIL

Ozième Conférence internationale du service social

La XIe Conférence internationale du service social aura lieu à Rio-de-Janeiro, du 19 au 25 août 1962.

Le thème de la conférence est « Développement communautaire rural et urbain ».

La XIe Conférence internationale est accessible à tous ceux qui s'intéressent aux buts et aux activités de l'organisation. Elle n'est pas limitée aux seuls membres des services sociaux et il n'est pas nécessaire d'être délégué officiel d'une institution publique ou privée pour y participer.

La Conférence internationale de service social est une organisation mondiale à caractère permanent, réunissant les institutions et les personnes intéressées par toutes les formes d'activité sociale répondant aux besoins des populations. Elle est indépendante, apolitique, non gouvernementale et non confessionnelle et n'entend pas d'activité de nature exécutive. Bien qu'elle offre un forum pour des débats relatifs à l'action sociale et les consigne dans ses publications, la C.I.S.S. ne prend pas position sur les conclusions, pas plus qu'elle ne joue un rôle actif dans l'action sociale. Le C.I.S.S. a le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'Unesco, de l'Unicef et de l'OMS et des organisations des Etats d'Amérique (Union Pan-Américaine). Ses comités nationaux sont l'unité de base de son organisation. Actuellement, il y a 39 comités.

Le Congrès international des écoles de service social se tiendra à Belo Horizonte, Brésil, juste avant la XIe C.I.S.S. Tous renseignements sur le programme et les inscriptions peuvent être demandés au siège de l'Association: International association of schools of social work, 345 East, 46th Street, Room 615, New-York, 17, N.Y., Etats-Unis.

Tout pour le bureau



Exposition permanente de meubles et machines de bureau



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35

Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39

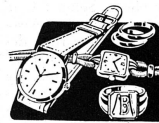
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Léon Šmulovič



● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève



Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

Les roses de Genève

**Etablissements
F. PUGNIER**

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

du travail à mi-temps. En ce qui concerne l'aide aux mères (aide financière une mère qui ne peuvent exercer une profession à cause du nombre de leurs enfants), il résulte des réponses reçues qu'une telle aide n'existe pas. Il y a certaines prescriptions concernant le renvoi de la femme au moment du mariage mais la femme quitte volontairement son activité professionnelle au moment du mariage toujours moins fréquemment, par suite du manque de main-d'œuvre. En ce qui concerne la mise en disponibilité, c'est-à-dire la possibilité de congé non payé pour une durée limitée, il y a peu de prescriptions législatives. Certains contrats de travail prévoient cependant cette possibilité.

Thème du travail futur : « La femme chef de famille » en tant que :

- veuve,
- divorcée ou séparée,
- mère célibataire,
- femme célibataire ayant à charge des membres de sa parenté.